

**ARRÊTÉ MODIFICATIF PORTANT NOMINATION DU JURY DE L'EXAMEN
PROFESSIONNEL D'ACCÈS PAR VOIE D'AVANCEMENT AU GRADE
D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^e CLASSE**

Année 2020

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Seine-et-Marne,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n° 2007-114 du 29 janvier 2007 modifié fixant les modalités d'organisation des examens professionnels pour le recrutement des adjoints techniques territoriaux,

Vu l'arrêté du 29 janvier 2007 fixant la liste des options pour les concours d'adjoints techniques territoriaux principaux de 2^e classe,

Vu l'arrêté n° 2019-116 du 30 avril 2019 portant ouverture de l'examen professionnel d'accès par voie d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^e classe,

Vu l'arrêté n° 2019-231 en date du 11 septembre 2019 portant nomination du jury de l'examen professionnel d'accès par voie d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^e classe,

Vu les arrêtés n° 2019-295 en date du 25 novembre 2019 et n° 2020-17 en date du 27 janvier 2020 fixant la liste des candidats admis à concourir de l'examen professionnel d'accès par voie d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^e classe,

Vu l'arrêté n° 2019-308 en date du 3 décembre 2019 portant nomination des correcteurs de l'épreuve écrite d'admissibilité de l'examen professionnel d'accès par voie d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^e classe,

Considérant qu'il convient de procéder au remplacement d'un membre du jury,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le jury de l'examen professionnel d'accès par voie d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^e classe est modifié comme suit :

M. HAMDY Toufik est remplacé par M. GROS Pascal.

ARTICLE 2 : Les autres dispositions de l'arrêté n° 2019-231 en date du 11 septembre 2019 demeurent inchangées.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté, qui sera affichée dans les locaux du Centre de gestion, sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de Seine-et-Marne.

Fait à Lieusaint, le **16 JUL. 2020**

**Le Président
du Centre de gestion**



Anne THIBAUT
La Vice-Présidente
du Centre de Gestion

Le Président

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

Publié et transmis au représentant de l'État le : **16 JUL. 2020**

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Arrêté modificatif portant nomination du jury de l'examen professionnel d'accès par voie d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2e classe

Date de transmission de l'acte : 16/07/2020

Date de réception de l'accusé de réception : 16/07/2020

Numéro de l'acte : 2020-229 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 077-287708325-20200716-2020-229-AI

Date de décision : 16/07/2020

Acte transmis par : Anne Laure DESMANET

Nature de l'acte : Actes individuels

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
4.1.9. concours, examens, vacances d'emploi